

Département
PAS DE CALAIS
Canton
BULLY LES MINES
Commune
BULLY LES MINES

2022-081122-019

DÉCISION**LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

Le Maire de la Ville de BULLY LES MINES,

Vu les Articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 01 Octobre 2020 rendue exécutoire le 06 Octobre 2020 dans laquelle le Conseil Municipal donne autorisation au Maire d'exécuter certains actes et de prendre certaines décisions,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Moyens Généraux du 19 octobre 2022,

DECIDE**Article 1 :**

De fixer ainsi qu'il suit, le prix de location des salles communales avec effet au 1^{er} Janvier 2023 :

	En semaine A la journée	Week-end
Bals : Salle Jean Vasseur	200.00 €	
Banquets : Salle Jean Vasseur	176.00 €	
Vins d'Honneur : Salle Jean Vasseur	176.00 €	
Vins d'Honneur : Salle Bernard Huyghe	176.00 €	
Vins d'Honneur : Maison des Associations	176.00 €	
Vins d'honneur : Salle D. Darras	146.00 €	
Repas : Salle Bernard Huyghe	176.00 €	230.00 €
Repas : Salle Jean Vasseur	330.00 €	445.00 €
Repas : Salle D. Darras	210.00 €	262.00 €
Stade Corbelle : Grande salle	198.00 €	270.00 €
Stade Corbelle : Petite salle	176.00 €	230.00 €
Tribune Stade Corbelle	104.00 €	150.00 €

- Une caution de 300.00 € pour toutes les salles couvrant d'éventuels dégâts, une deuxième caution de 305.00 € pour l'utilisation de la cuisine Salle Jean Vasseur et une deuxième caution de 300.00 € pour la cuisine salle D. Darras.

- Ce tarif est réduit de 50 % pour les Membres du personnel communal à raison d'une fois dans l'année.
- Ces tarifs sont doublés pour les sociétés et particuliers de l'extérieur.

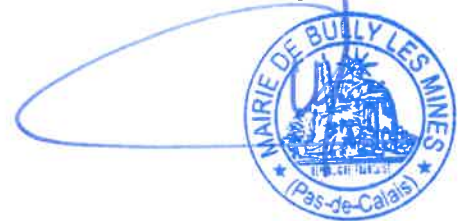
Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et expédition en sera faite auprès de Monsieur le Sous-Préfet de LENS.

Fait à BULLY LES MINES, le vingt-six octobre deux mil vingt-deux.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
François LEMAIRE.



Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 03 Novembre 2022

Accusé de réception en préfecture
062-216201863-20221026-2022-081122-019-DE
Date de télétransmission : 03/11/2022
Date de réception préfecture : 03/11/2022